

Même si nous savions que les enfants autochtones étaient les plus touchés par la misère et les plus pauvres de nos enfants, les témoins nous l'ont souligné à maintes reprises.

Ce sera intéressant de voir ce qu'il ressortira des négociations et des discussions que poursuivra le ministre avec nos chefs autochtones, ainsi qu'avec nos représentants provinciaux et municipaux. En effet, ensemble, ils doivent mettre au point des programmes visant à améliorer le milieu de vie de ces enfants. Nous ne pouvons pas permettre qu'ils continuent simplement à vivre ainsi. Nous devons améliorer leur sort.

Les problèmes que connaissent ces enfants sont nombreux, surtout chez ceux qui vivent dans la pauvreté, que ce soit dans la classe pauvre des travailleurs ou chez ceux qui vivent de l'aide sociale. Je sais que certains d'entre vous ont demandé pourquoi ces enfants, ceux des familles vivant de l'assistance sociale, ne recevaient pas plus d'aide, alors que ceux des familles de travailleurs pauvres en ont davantage. Vous constaterez que les travailleurs pauvres sont très rares. C'est presque la première fois qu'on voit se dessiner un programme solide qui encouragera un peu les parents qui travaillent, mais qui gagnent peu.

On n'a jamais tenu compte de ce qu'il leur en coûte pour travailler. J'espère que le ministre reviendra sur la question des personnes qui vivent uniquement de l'aide sociale. Comme vous le savez, les assistés sociaux sont soutenus tant par le gouvernement provincial que par le gouvernement fédéral. Dans le cadre d'une étude qu'a menée notre comité, nous avons remarqué que, lorsque le gouvernement fédéral augmente son aide à une personne, cette personne n'en profite pas toujours. En effet, dans un cas, la province a réduit sa contribution d'une somme équivalente à la hausse de l'aide fédérale. Autrement dit, elle traitait de cela comme un autre paiement de transfert. Une province absorbait intégralement tous les paiements de transfert individuels et les autres, à l'exception de l'Alberta, en récupéraient une partie ou réduisaient leur contribution au fur et à mesure qu'augmentait la contribution fédérale.

Il faudra manifestement beaucoup de négociations avec les provinces et un engagement de tous les gouvernements du Canada pour pouvoir faire de véritables progrès dans la lutte contre la pauvreté.

Les problèmes qui assaillent nos enfants sont nombreux et variés et demandent diverses solutions. Nous continuons à remodeler et à moderniser notre démarche en ce qui concerne le soutien des enfants. Je crois fermement que le gouvernement doit opter pour des solutions adaptées à la réalité d'aujourd'hui et non à celle d'hier. Le monde change très vite. Nos jeunes constituent une richesse beaucoup trop importante pour l'avenir du pays pour qu'on ne se donne pas la peine de penser, de planifier et de négocier pour les aider à devenir des citoyens vraiment productifs et utiles à leur pays.

• (1610)

Le sénateur Marsden: Honorables sénateurs, je suis très heureuse que le sénateur Robertson soit intervenue au sujet de cette proposition. Je pense qu'il serait utile qu'elle nous donne les réponses à une ou deux questions en préparation pour ce débat qui, d'en suis persuadée, ne saurait tarder.

Tout d'abord, pourrait-elle nous préciser qui touchera ces paiements mensuels? Comme nous le savons tous, les alloca-

tions familiales sont versées depuis toujours à la mère, et on considère qu'il s'agit là d'un facteur essentiel.

En outre, pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de la non-indexation dont j'ai parlé tout à l'heure.

Enfin, le sénateur Robertson a déclaré que les familles pauvres étaient les grandes gagnantes et que les familles à revenu élevé allaient y perdre par contre. Bien entendu, les familles nanties vont maintenant rembourser la majeure partie de leurs prestations pour enfants sous forme d'impôt, sauf dans le cas des bonnes d'enfants, où elles profitent plutôt d'une augmentation. Le revenu familial moyen au Canada est maintenant d'à peine plus de 51 000 \$. Ne serait-il pas préférable de dire que les véritables perdants ne sont pas les familles à revenu élevé, mais les familles qui gagnent juste à peine plus de 51 000 \$. Ce sont celles qui ne toucheront aucune prestation et notamment plus aucune allocation familiale qui paieront la note.

Le sénateur Robertson: En ce qui concerne votre dernière question, sénateur Marsden, les familles dont le revenu va jusqu'à 50 000 \$ sont les grandes gagnantes, mais celles qui ont un revenu de 60 000 \$ ou plus toucheront quand même certaines prestations encore. On ne les a pas encore complètement supprimées dans cette tranche de revenu.

Je devrais peut-être reformuler cela. En ce qui concerne les perdants, vous dites qu'ils perdent déjà. C'est en effet le cas. Ce qu'ils reçoivent, l'impôt le leur récupère. J'aurais peut-être dû dire que si les familles à revenu élevé pensaient tirer un avantage quelconque du programme en question, elles étaient dans l'erreur. Je me suis peut-être mal exprimée.

Je voudrais m'arrêter sur la question de l'indexation que vous soulevez à l'instar d'autres sénateurs de temps à autre dans cette enceinte. Selon moi, la façon dont le gouvernement aborde la question dans le cas présent nous donne un moyen à l'avenir d'offrir des prestations aux enfants. Au comité, on a fait une analogie avec les serre-livres. On a déjà d'un côté le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées, mais il n'y avait rien de l'autre côté pour les enfants. Si vous vous en rappelez, sénateur Marsden, les membres du comité ont examiné la possibilité d'offrir un supplément de revenu garanti aux enfants. On pourrait appeler cela bien d'autre chose. Je considère qu'une telle prestation pour enfant est un moyen de mettre en place cet autre serre-livres.

Toujours relativement à cette notion, les trois programmes que les nouvelles prestations pour enfants remplaceront sont également assujettis maintenant à la limite des 3 p. 100; cependant, je vais me pencher sur le crédit d'impôt pour enfants et non sur les allocations familiales. Depuis qu'on a imposé ce seuil de 3 p. 100, les allocations familiales ne l'ont pas dépassé de beaucoup. Ce n'est qu'une fois qu'il est franchi que les gens profitent d'une augmentation. Or, depuis son entrée en vigueur, aux termes de la même loi, le crédit d'impôt pour enfants a augmenté de façon marquée au fil des ans, car il s'adressait aux familles les plus démunies.

Je suis persuadée que quel que soit le parti au pouvoir à l'avenir, le gouvernement aura bien du mal à ne pas accorder de temps à autre d'importantes augmentations à ce programme, comme on l'a fait avec le crédit d'impôt pour enfants qui s'adressait aux familles pauvres. Je ne suis pas inquiète de la limite de 3 p. 100, car je pense que la garantie en question